



Le vélo électrique, pourquoi pas vous ?

Une prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique pour les habitants du Pays d'Alsace du Nord



Alors que la prime de l'Etat à l'achat d'un vélo à assistance électrique est restreinte depuis le 1^{er} janvier 2018 aux personnes non imposables et sous réserve d'une aide locale, l'Association pour le Développement de l'Alsace du Nord (Adéan) met en place une prime similaire pour tous les habitants de son territoire. Cette opération entre dans son programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », vaste programme d'actions en faveur de la transition énergétique impliquant toutes les collectivités d'Alsace du Nord et cofinancé par l'Etat.

8 km en 20 minutes, pour tous.

20 minutes en vélo classique permettent de parcourir en moyenne 4 km pour les non sportifs. En vélo à assistance électrique (VAE), le même temps permet de parcourir 8 km, que l'on soit sportif ou non, jeune ou plus âgé, sur un trajet plat ou vallonné. Aller à son travail, faire ses petites courses ou aller à la poste peuvent être autant d'occasions de prendre le vélo. Le VAE permet de moduler l'effort que l'on veut fournir en fonction du mode d'assistance électrique choisi. Il permet ainsi **de lever certains freins** à la pratique et **d'agrandir le rayon de pertinence des déplacements à vélo**.

Santé, économie, environnement ... et plaisir

En joignant l'utile à l'agréable, faire du vélo permet d'intégrer une activité physique modulée, et ses indéniables bénéfices sur la santé, dans son programme quotidien.

De plus, passer de la voiture au vélo pour les trajets de courte distance participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dont les transports routiers sont les premiers responsables (**43%**) en Alsace du Nord. D'après l'Argus automobile, en 2017, le coût le moins cher du km serait de 0.47€ et il peut dépasser les 3€ du km pour certaines voitures. Pour réduire le coût financier d'acquisition d'un vélo à assistance électrique et en encourager l'usage, la prime octroyée par l'Adéan aux habitants de son territoire est de 10% du montant d'achat du VAE jusqu'à un maximum de 250 euros (limitée à 100 vélos). Certains revendeurs de cycle du territoire ont également décidé d'offrir à cette occasion une remise complémentaire de 5% à leurs clients.



Informations sur
www.alsacedunord.fr

Se déplacer en sécurité

Toutes les communautés de communes du Pays d'Alsace du Nord travaillent à étendre et sécuriser le réseau des pistes cyclables. La sécurité des déplacements à vélo est également l'affaire de tous, piétons, cyclistes et automobilistes qui doivent (ré)apprendre à circuler ensemble et se respecter. Et pour les cyclistes, casque, gilet réfléchissant, lumières et vélo entretenu sont également indispensables à leur sécurité.

* Coût complet des frais fixes, carburant, entretien et valeur résiduelle pour 10 000 km parcourus / an.

<http://www.largus.fr/actualite-automobile/prk-2017-ce-que-vous-coute-reellement-votre-voiture-8346400.html>

Contact presse :

Adéan – Virginie Formosa, tél. 03 88 07 32 40 virginie.formosa@alsacedunord.fr